

**Règlement du 4ème concours Artistique et Populaire
organisé par Zemzem Association dans le cadre de la campagne
« Ne soyons pas complices - Je refuse d'être complice ! »**

Article 1 Généralités

L'Association ZEMZEM dont le siège est au 32 boulevard de Lyon F-67000 Strasbourg organise un concours artistique international de partage d'illustrations et de textes consacrées au thème « Dans le monde et entre nous, comment établir la paix et l'équité ? » dans le cadre de la campagne décennale « Ne soyons pas complices Je refuse d'être complice ! » dont le site internet de référence est à l'adresse <http://eutopic.net/az>

Article 2 - Participation au concours

Ce concours est ouvert à toutes les personnes adhérant à la charte éthique décrite sur le site de référence <http://eutopic.net/az>. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation du ou des représentants légaux. Pour participer, les concurrents acceptent que leurs oeuvres ou une reproduction de celle-ci soit publiée et partagée sur le site de référence aux conditions de la licence qui y est décrite. Ils conservent par ailleurs tous leurs droits intellectuels sur leurs oeuvres, notamment pour toute utilisation commerciale de celles-ci.

Pour participer, ils font parvenir entre le 1er juillet et le 1er décembre 2011 l'original ou une copie de leurs oeuvres, illustrations ou textes (sauf pour les textes de plus de 10 pages pour lesquels la date limite est fixée au 1er novembre 2011), par courrier postal ou par mel à l'adresse suivante :

**Zemzem Association 32 boulevard de Lyon F-67000 STRASBOURG - FRANCE
mel : projets.zemzem@laposte.net**

Les oeuvres peuvent être accompagnées d'une courte biographie de l'artiste ou de l'auteur, le nom, l'adresse, le téléphone, l'adresse email et facultativement d'une photographie.

Les lauréats des années précédentes peuvent participer au concours mais ne peuvent pas être récompensés par un prix deux années consécutives.

Article 3 Prix et Catégories

- Le Prix artistique « Illustrations » est doté 300 €

Les illustrations peuvent être des peintures, des gravures, des dessins, des graphismes informatiques, des photographies, des sculptures, des clips vidéos ou toute autre productions d'art plastique visuel ou multimédia.

Les participants au prix « Illustrations » peuvent envoyer jusqu'à 12 oeuvres dans chaque thématique. Toutes les oeuvres retenues pour le concours seront publiées sur le site de référence de la campagne et mises à disposition des acteurs de la société civile.

Les fichiers des oeuvres picturales transmises par courrier électronique feront moins de 5 Mo et auront une résolution d'au moins 150 dpi. Les oeuvres sur supports papier ou toile pourront être de tous formats ainsi que les autres oeuvres relevant d'autres supports ou d'autres techniques

- Le Prix artistique « Textes » est doté de 200 €

Les textes peuvent être des formules, des slogans, des essais, des poèmes, des chansons, des ouvrages, des scénarii, des pièces dialoguées ou tout message et oeuvre sur support sonore et non-visuel.

Les participants au prix « Textes » peuvent envoyer jusqu'à 10 textes ou supports dans chaque thématique décrite à l'article 3.

- Le Prix "Junior" (textes ou illustrations) est doté de 100 €

Il récompensera un-e jeune participant-e âgé de 12 à 16 ans sélectionné-e par le jury soit pour une illustration, soit pour un texte.

- Les Prix "Enfants" (individuels ou oeuvres collectives) sont constitués de 3 lots de matériel d'arts graphiques.

Ils récompenseront les enfants qui auront participé soit individuellement soit par une oeuvre collective dans le cadre d'une classe, d'un atelier scolaire, périscolaire ou associatif.

Article 3 Jury et Critères d'attribution des récompenses

Le jury est composé de personnalités artistiques et de la société civile (associations pour la paix, associations pour les droits de l'homme représentées à Strasbourg et dans la région). Il se réunira au plus tard le 31 janvier 2012..

Critères de sélection des oeuvres. Les oeuvres retenues doivent être pertinentes dans au moins une des déclinaisons suivantes de la thématique :

« Dans le monde et entre nous, comment établir la paix et l'équité ? » :

- l'enfance et la jeunesse pour la Paix
- Occupations militaires et guerres
- Le mur d'annexion construit par Israël en territoire palestinien
- La colonisation des territoires palestiniens (Cisjordanie)
- Le blocus de Gaza
- L'antisémitisme
- L'islamophobie
- La déconstruction de la mentalité coloniale (indigènes d'ici et d'ailleurs)
- La dénonciation des discriminations « au quotidien »
- Que serait une « démocratie réelle » préoccupée de paix et de prospérité pour tous ?
- Ensemble face à la crise économique et sociale
- « J'accuse... » et/ou « Je propose... » et/ou « J'appelle... »
- La campagne "Ne soyons pas complices / Je refuse d'être complice"
- Slogans et graphismes de texte pour T-Shirts sur les thèmes ci-dessus
- poèmes, textes, analyses, synthèses, propositions d actions sur les thèmes ci-dessus (pour concourir dans la catégorie "textes")

Les participants doivent noter que pour le prix Illustrations, les oeuvres picturales seront plus particulièrement créées en vue de leur transfert sur T-Shirts, sacs, habits, ou leur utilisation sur affiches.

Une sélection des oeuvres retenues par le jury paraîtra sur le site <http://eutopic.net/az>

Des mentions ou des prix spéciaux du jury pourront être attribués à son initiative ou à celle de partenaires du concours déclarés en cours d'année,